REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
21 OCT. 2021
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 6 octobre 2021

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 22 septembre 2021

DELIBERATION N° BU 2021 - 047

Groupement MSI - adhésion à l'accord-cadre RESAH de fourniture de services

L'an deux mille vingt et un, le 6 octobre, à 12 h 20, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe des Services d'Incendie et de Secours.

Etait excusée :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

La séance débute à 12 h 20

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2021-047 : Groupement MSI - adhésion à l'accord-cadre RESAH de fourniture de services

Créé en 2008 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le GIP « Réseau des acheteurs hospitaliers » (RESAH) compte aujourd'hui 1 250 adhérents (secteur sanitaire, médico-social et social, SDIS, CD, ...). Il est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur avec plus de 600 fournisseurs.

Le GIP RESAH a ouvert progressivement ses offres à d'autres acteurs que ceux du monde hospitalier. Ainsi, le SDIS 43 peut aujourd'hui bénéficier de conditions d'achat avantageuses tout en s'affranchissant de la lourdeur des passations de marchés publics.

Dans son catalogue, le RESAH propose notamment un accord-cadre de fourniture de services opérés de télécommunications fixe et mobile associés à des offres de transport de données (réseau informatique reliant nos différents sites CIS et Etat-major).

En adhérant à ce marché réparti en 2 lots (lot N°1 de téléphonie fixe et données et lot N°2 de téléphonie mobile), le SDIS 43 pourrait bénéficier de conditions particulièrement avantageuses.

Les coûts liés se décomposent annuellement en coût d'adhésion au GIP RESAH (300 € / an) et en coût d'adhésion aux différents lots envisagés : 1 000 € / an pour le lot 1 et 750 € / an pour le lot 2.

Ces dispositions nous permettraient de reconduire les abonnements actuels auprès de l'opérateur historique Orange (actuel titulaire des lot 1 et 2) sans reconduire un marché public et réaliser ainsi des économies substantielles sur les conditions actuelles.

Au terme d'un travail d'analyse conduit depuis plusieurs mois entre le groupement MSI et la société Orange nous retenons les éléments financiers suivants :

PREFECTURE DE LA VIENNE
COURRIER
21 OCT. 2021

- Au titre du lot 1 aujourd'hui intitulé « Téléphonie et data opérationnelle » l'évolution tarifaire H.T. à iso périmètre est de :

	Lot 1 Fixe/Data
Avant sur 3 ans	233 859,15 €
Après sur 3 ans avec Resah 2020	184 749,74 €
Economie SDIS 43 36 mois	49 109,41€

Ce qui donne en **TTC à l'année**, déduction faite des coûts d'adhésion (50% 300 € + 1 000 €), et génère une **économie de 18 493,76 € TTC soit une baisse de -19,77%.**

- Au titre du lot 2 aujourd'hui intitulé « Téléphonie administrative et GSM » l'évolution tarifaire H.T. à iso périmètre est de :

	Lot 2 Mobile
Avant sur 3 ans	43 992 €
Après sur 3 ans avec Resah	18 720€
Economie SDIS 43	25 272 €

Ce qui donne en **TTC à l'année**, déduction faite des coûts d'adhésion (50% de 300 € + 750 €), et génère une **économie de 9 208,80 € TTC soit une baisse de -52,33%.**

Le tableau ci-dessous fait la synthèse sur 3 ans des coûts actuels et de ceux qui se dégageraient en adhérant à cet accord-cadre.

	Lot 1 Fixe	Lot 2 Mobile
Actuel sur 3 ans	280 630,98 €	52 790,40 €
Après adhésion sur 3 ans	221 699,69 €	22 464,00 €
Adhésion au GIP RESAH	450,00 €	450,00 €
Adhésion	3 000,00 €	2 250,00 €
Budget SDIS43 2022/2024	225 149,69 €	25 164,00 €
Economie SDIS 43	**55 481,29 €**	**27 626,40 €**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du Conseil d'Administration :

- **approuvent l'adhésion à l'accord-cadre de fourniture de services opérés de télécommunications du GIP RESAH pour le lot N°1 Téléphonie fixe et le lot N°2 Mobilité pour un montant annuel global de 2 050 € TTC ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Loire la convention d'adhésion à cet accord-cadre.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
21 OCT. 2021

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE